

Lille, le **- 4 AVR. 2023**

Direction de la réglementation et de la citoyenneté  
Bureau de la Citoyenneté  
Section missions de proximité CNI-Passeports  
Affaire suivie par : Julie LAURAIN  
pref-cni-passeports@nord.gouv.fr

Le préfet du Nord

À

Mesdames et Messieurs les maires

En communication à :

Madame et Messieurs les sous-préfets  
d'arrondissements

Monsieur le premier vice-président de  
l'association des maires du Nord

Monsieur le président de l'association des maires  
ruraux du Nord

**Objet :** Plan d'action ministériel 2023 relatif aux dispositifs de recueil (DR) des demandes de titres d'identité et de voyage (TIV)

**PJ :** Carte des espaces France Services du département du Nord  
Liste des pièces justificatives à présenter pour toute demande de titre

Depuis l'automne 2021, la demande de titres d'identité et de voyage (TIV) connaît une augmentation sans précédent due à la fois au rattrapage des demandes non effectuées en raison de la crise sanitaire et à l'attractivité de la nouvelle CNI électronique.

Dans ce contexte, un plan d'urgence ministériel a été mis en place en mai 2022, qui a notamment permis le déploiement de 26 dispositifs de recueil (DR) supplémentaires dans le département du Nord entre avril et décembre 2022.

Compte tenu de la persistance d'un délai moyen de rendez-vous élevé au début de l'année 2023, un nouveau plan d'actions ministériel se met en œuvre, ciblant chaque étape de la chaîne de délivrance des titres. Dans ce cadre, 37 nouveaux DR seront installés dans les communes volontaires du département dans les prochains mois.

Grâce à ces déploiements massifs, le parc départemental sera porté à près de 200 DR d'ici l'été 2023, soit une augmentation de 50 % en un an.

Parallèlement, la mobilisation accrue des communes équipées du département a permis de renforcer considérablement les capacités d'accueil des usagers : ainsi, près de 50 000 demandes de titres sont actuellement recueillies chaque mois dans le Nord, contre 30 000 il y a un an.

En dépit de ces mesures d'envergure, le niveau toujours élevé de la demande de titres maintient une pression continue sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de délivrance des titres, en premier lieu desquels les communes équipées de DR, et engendre à nouveau des délais de rendez-vous prolongés en mairie.

Or, toutes les communes, y compris celles non équipées de DR, peuvent se mobiliser pour fluidifier le processus de délivrance des titres et contribuer, à leur niveau, à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Dans le prolongement de mon courrier du 11 août 2022, je vous demande donc à nouveau d'accompagner au mieux les communes participant directement aux efforts d'accueil et de prise en compte de la demande par des actions simples, menées dans votre rôle de conseil de vos administrés. Ainsi, je vous invite notamment à :

- **promouvoir la pré-demande en ligne**, via le portail de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite>. La réalisation d'une pré-demande en ligne permet en effet de diminuer la durée d'un rendez-vous de moitié et donc de doubler le nombre de rendez-vous aux usagers sur une amplitude donnée ;
- **accompagner les usagers dans la réalisation de leur pré-demande ou, à défaut, les orienter vers les Espaces France Services (EFS)** les plus proches dont vous retrouverez la cartographie départementale en pièce jointe et sur le site internet des services de l'État dans le Nord <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Accessibilite-des-services-au-public/France-Services>, et nationale sur l'espace dédié du site des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et de la transition énergétique : <https://www.ecologie.gouv.fr/france-services> ;
- **orienter les usagers vers la prise de rendez-vous en ligne**, au moyen du moteur de recherche de rendez-vous en ligne : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>;
- **informer les usagers des documents à fournir lors de leur rendez-vous en mairie**. A cet effet, vous trouverez ci-joint une fiche synthétique listant ces documents.

Je vous invite en outre, dès à présent et dans la perspective de la période estivale, à communiquer largement et par tous moyens à votre disposition (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, etc), sur la délivrance des titres d'identité et de voyage, à la fois afin de sensibiliser les usagers à anticiper leur demande de création ou de renouvellement de titre et pour leur apporter tous renseignements sur ce sujet. Vous pouvez à cet effet les renvoyer vers les sites et informations susvisés, ainsi que sur le site des services de l'Etat dans le Nord :

<https://www.nord.gouv.fr/Demarches/Passeport#!/Particuliers/page/N360>,

où vous retrouverez également la liste des communes équipées du département.

Je sais pouvoir compter sur votre esprit de solidarité territoriale pour prendre toute votre part, aux côtés des communes équipées de DR, aux efforts destinés à offrir à nos concitoyens un service public de meilleure qualité.

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez me faire parvenir toute demande de dotation d'un DR, assortie des modalités d'installation (local) et de fonctionnement (moyens humains) nécessaires à l'utilisation optimisée de cet équipement.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément.

Pour le préfet,  
La secrétaire générale,



Fabienne DECOTTIGNIES